



**Rapport de la commission de validation des élections
au Grand Conseil
à l'appui
d'un projet de décret portant validation
de l'élection du Conseil d'État**

(Du 20 mai 2021)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Élue aux termes de l'article 118 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), notre commission est formée de treize membres représentant tous les partis ayant obtenu des sièges.

Les membres désignés sont les suivants : M^{mes} et MM. Fabio Bongiovanni, Claudine Geiser, Stéphane Rosselet, Martine Docourt Ducommun, Baptiste Hunkeler, Christian Mermet, Sera Pantillon, Patrick Erard, Clarence Chollet, Sarah Blum, Niels Rosselet-Christ, Jennifer Hirter et Nathalie Schallenberger.

La commission a siégé le 7 mai 2021 en présence de M^{me} Séverine Despland, chancelière d'État, de M. Pascal Fontana, vice-chancelier d'État, et de M^{me} Janelise Pug, secrétaire générale du Grand Conseil.

Son bureau est constitué comme il suit :

Président : M. Baptiste Hunkeler
Vice-présidente : M^{me} Sarah Blum
Rapporteuse : M^{me} Jennifer Hirter

2. RAPPORT DE LA CHANCELLERIE

Le rapport suivant a été transmis aux membres de la commission par la chancellerie :

**Rapport de la chancellerie d'État concernant
concernant le second tour de l'élection au Conseil d'État du 9 mai 2021
(complément au rapport du 4 mai 2021)**

I. Généralités

Le second tour de l'élection du Conseil d'État s'est déroulé avec succès sur les plans organisationnel, technique et informatique.

II. Élaboration, impression et expédition du matériel de vote

Malgré des délais très courts dans le cadre d'un second tour, les deux imprimeries neuchâteloises mandatées pour la confection du carnet et du document d'information ont parfaitement rempli leur mission puisqu'aucune défectuosité ne nous a été signalée.

La mise sous pli au Centre éditique de l'État de Neuchâtel s'est également déroulée sans encombre, ni erreur.

III. Opérations de vote

Les opérations de vote par correspondance et à l'urne n'ont donné lieu à aucun incident, ni à aucune irrégularité.

IV. Résultats de l'élection du Conseil d'État – Second tour

Deux candidates et quatre candidats ont été présentés :

- M^{me} Crystel Graf, La Chaux-de-Fonds
Liste No 01 Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
- M. Laurent Favre, Corcelles
Liste No 01 Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
- M. Alain Ribaux, Cormondrèche
Liste No 01 Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
- M. Laurent Kurth, La Chaux-de-Fonds
Liste No 02 Gauche plurielle : Parti socialiste neuchâtelois (PSN)
Liste No 03 Gauche plurielle : Les Vert-e-s
- M^{me} Florence Nater, Bevaix
Liste No 02 Gauche plurielle : Parti socialiste neuchâtelois (PSN)
Liste No 03 Gauche plurielle : Les Vert-e-s
- M. Roby Tschopp, Savagnier
Liste No 03 Gauche plurielle : Les Vert-e-s
Liste No 02 Gauche plurielle : Parti socialiste neuchâtelois (PSN)

Le nombre d'électrices et d'électeurs inscrit-e-s était de 137'404. La participation a été de 30.20% (40.15% en 2013). Le nombre de bulletins valables s'est élevé à 41'133, les bulletins blancs étaient au nombre de 203, ce qui correspond à un taux de 0.48% (0.40% en 2013) et on enregistrait 163 bulletins nuls, soit 0.39% (0.21% en 2013).

Ont été élu-e-s :

Alain Ribaux (PLRN) 25'197 suffrages
Laurent Favre (PLRN) 25'175 suffrages
Florence Nater (PSN) 24'724 suffrages
Laurent Kurth (PSN) 24'356 suffrages
Crystel Graf (PLRN) 23'567 suffrages

A obtenu des suffrages :

Roby Tschopp (Les Vert-e-s) 19'346 suffrages

V. Bureaux de dépouillement

Les travaux des bureaux de dépouillement n'appellent pas de commentaires, si ce n'est qu'ils ont déjà commencé dans les villes aux environs de 7h45 avec la numérisation des bulletins.

Les résultats finaux ont ainsi pu être publiés à 13h20.

VI. Contrôle et publication des résultats

Le 10 mai, la chancellerie d'État a entrepris l'examen et le contrôle des procès-verbaux des bureaux de vote et de dépouillement. Les communes ont rempli leur tâche consciencieusement.

Les résultats du second tour de l'élection du Conseil d'État seront ainsi publiés dans la Feuille officielle du mercredi 12 mai 2021.

VII. Recours

Le délai de recours est fixé au mardi 18 mai 2021.

VIII. Conclusion

Nous terminerons ce rapport en exprimant notre grande satisfaction suite au bon déroulement de ce second tour de l'élection au Conseil d'État et remercions vivement les personnes impliquées dans son organisation.

Neuchâtel, le 11 mai 2021

*La chancelière d'État,
S. DESPLAND*

*Le vice-chancelier,
P. FONTANA*

III. DISCUSSION

La chancellerie d'État a informé la commission que le dépouillement du 9 mai s'est déroulé rapidement et sans incident.

Le délai de dépôt de recours étant fixé au 18 mai 2021, jour de séance de la commission, la chancellerie confirme qu'aucun recours n'a été déposé.

Le rapport ne soulève aucune question auprès des commissaires. Il n'y a donc pas de débat.

La commission remercie la chancellerie pour son travail qui s'est conclu par une publication des résultats rapide et fiable.

IV. CONCLUSIONS

Vote final

À l'unanimité des membres présents, la commission vous propose de valider le rapport et d'adopter le projet de décret ci-après.

Le présent rapport a été adopté par voie électronique.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 20 mai 2021

Au nom de la commission validation des élections :

Le président,
B. HUNKELER

La rapporteure,
J. HIRTER

Décret
portant validation de l'élection du Conseil d'État

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition de la commission de validations des élections, du 20 mai 2021,
décète :

Article unique L'élection du Conseil d'État des 18 avril et 9 mai 2021 est validée.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président, *La secrétaire générale,*